

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS -VERBAUX

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil de la municipalité du Lac Poulin tenue au Complexe municipal du Lac Poulin le 12 avril 2017, à laquelle sont présents: Jeannot Drouin, Michel Paquet, Adam Veilleux, Serge Poirier et Etienne Pomerleau.

Sous la présidence de la mairesse Manon Veilleux.
Madame Annie Lapointe, Directrice générale/secrétaire- trésorière est aussi présente.

Résolution numéro 5143-17

Proclamation de la Municipalité de Lac Poulin en tant que Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Michel Paquet, appuyé par Adam Veilleux et résolu à l'unanimité

De proclamer la Municipalité du Lac Poulin en tant que Municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie conforme

Ce 24 avril 2017



Annie Lapointe

Directrice générale/secrétaire- trésorière
